



RELEVÉ DE DISCUSSION ATELIER THÉMATIQUE 2 ECO-QUARTIER : QUELS AMÉNAGEMENTS POUR QUELS MODES DE DÉPLACEMENT ?

Participants :

Bena Katherine

Bena Jean-Paul

Chiron Gérard

De Temmerman Jean-Pierre

Eude Didier

Frediere Claude

Gaudot Françoise

Guilcher Catherine

Le Rest Philippe

Lorion Eric

Mauchauffée M-Geneviève

Pelote Brigitte

Revenu Daniel

Delpierre Xavier

Chesneau Didier

Albert François

Guilcher Alain

Paquin Roger

Le Goff Pascale

Bardy Serge

Kandel Evelyne

De Lestanville François,

architecte-urbaniste, EPA Sénart

Hinard Jean-Yves,

directeur de l'aménagement, EPA Sénart

De Sousa Marie,

attachée de communication, EPA Sénart

Delavesne Dominique,

directrice générale des services, ville de Vert-Saint-Denis

Rosso Denis,

directeur des services techniques, ville de Vert-Saint-Denis

Courtis Nataniel,

directeur de l'urbanisme, ville de Vert-Saint-Denis

Laurent Tangre,

Directeur de la communication, ville de Vert-Saint-Denis

Eysseric Philippe, Rassat Fanny et Renaud Magalie,

Techné Cité

Déroulé de la séance

1. Rappel du contexte et de la démarche de concertation
2. Temps de présentation : état de la circulation à Vert-Saint-Denis et éléments de programme
3. Réflexion collective en petits groupes de travail (questionnements/approfondissement/enrichissement)
4. Temps de restitution collectif

32 interventions au total :

- 18 questionnements formulés
- 9 enrichissements formulés
- 5 remarques formulées sur d'autres thématiques

QUESTIONNEMENTS

1. Quand sera mise en place la deux fois deux voies sur la RD 306 et de quel côté se fera le doublement des voies ?
2. Quels sont les endroits à exproprier pour agrandir la RD306 ?
3. Pourquoi mettre des feux rouges sur la RD 306 plutôt que des ronds points ?
4. Le trafic risque de largement augmenter sur la RD306.

REPONSES

1. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le département de Seine-et-Marne. La déclaration d'utilité publique a été prononcée par le Préfet de Seine-et-Marne le 12 mars 2010. La section comprise entre la rue des Saints-Pères à Cesson et le carrefour de la Croix Rouge à Vert-Saint-Denis fait l'objet actuellement d'études de projet.
2. L'élargissement de la chaussée est prévue de part et d'autre de l'axe actuel et entraîne la nécessité d'acquérir des terrains de part et d'autre. Toutefois, il n'est pas prévu d'acquérir les bâtiments situés au lieu-dit La Fontaine Ronde.
3. Le dossier approuvé par l'assemblée départementale définit les principes d'aménagement de la RD 306 par section. Pour la section comprise entre le giratoire de Boissénart et le carrefour de la Croix Rouge, les études préliminaires conduisent à retenir des carrefours à feux. Il en est de même sur la section comprise entre le giratoire du Champs de Foire et le carrefour de la Croix Rouge. Ce principe de carrefour à feux permet d'affirmer un caractère de boulevard urbain à la route départementale RD 306.
4. Les simulations de trafic confirment une augmentation du trafic sur la RD 306 liées aux développements de la Communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine et de la ville nouvelle de Sénart. A ce stade des études, le trafic généré par le développement de la ZAC de Balory représenterait 8% du trafic observé à l'heure de pointe du matin.

QUESTIONNEMENTS

5. Les nouvelles voies risquent de créer une déviation de la RD306. Les usagers la contourneront en passant par le bourg. Comment l'éviter ? Crainte d'une répercussion de la circulation sur le bourg.
6. Quels aménagements nécessitent les travaux du Tzen 2 ? (Traversée Ru ? Quel tracé sur le site ?)
7. Pendant les travaux, par où passeront les camions de chantier ?
8. A qui appartient le parking du RER à Cesson ? La ville peut-elle faire quelque chose ?
9. Jusqu'à où ira la piste cyclable ? Quelle circulation auto/piétons/deux-roues est prévue au centre-ville ?
10. Comment résoudre le problème de stationnement existant rue de la Fontaine Ronde ? Inquiétude sur la saturation (stationnement + circulation) à terme du projet des rues de la fontaine ronde et rue Aimé Césaire.

REPONSES

5. Les voies internes à la ZAC du Balory en projet auront un caractère de voirie secondaire ; sans exclure un trafic de report de la RD 306, celui-ci ne devrait pas être plus important que celui constaté aujourd'hui, notamment le samedi après-midi.
6. Le Tzen 2 est un projet sous maîtrise d'ouvrage du département de Seine-et-Marne. Dans la section située sur la ZAC de Balory, le tracé se situe entre les habitations constituant le front bâti de la commune et la digue du bassin des Haies Fleuries. Le franchissement du ru se fait au-dessus de la partie actuellement canalisée du ru.
7. Les modalités de circulation des camions de chantier seront précisées dans le cadre de l'avant-projet qui sera étudié au cours de l'année 2013.
8. Le parc de stationnement situé à proximité de la gare est propriété de Cesson, le parc de stationnement situé à proximité du bois est propriété du SAN.
9. Le réseau de pistes cyclables sur la ZAC du Balory se raccordera sur la piste cyclable de la RD 306 en projet et sur le réseau existant de la Plaine du Moulin à Vent à Cesson. Les pistes cyclables peuvent être utilisées par les piétons. La liaison avec le centre ville fera l'objet d'une étude approfondie pour éviter l'emprunt de la rue Dionet et pour le moins trouver un itinéraire alternatif mieux sécurisé.
10. La ZAC du Balory ne devrait pas accroître les besoins de stationnement au droit des équipements publics situés rue de la Fontaine Ronde et rue Aimé Césaire, du fait de leur proximité avec le nouveau quartier. Les déplacements piétons-cycles seront privilégiés.



QUESTIONNEMENTS

11. Combien de places de parkings seraient prévues au sein de l'éco-quartier?
12. Qu'est ce qui empêche la commune de donner deux places de parking pour les logements sociaux ?
13. Y aura t-il des parkings souterrains ?
14. Y aura t-il des parking visiteurs ?
15. Quand la casse automobile sera t-elle expropriée et qui sera chargé de dépolluer le site ?
16. Deux entrées et deux sorties pour la ZAC, ce n'est pas assez.
17. Quelle circulation entre les équipements publics (sportifs, scolaires...) ?
18. Y a t-il du stationnement de prévu proche des équipements publics (stades, écoles...) ?

REPONSES

11. Le PLU pourrait prévoir deux places par logement individuel et 1,5 places par logement collectif.
12. Selon les dispositions de l'article L.421-3 du code de l'urbanisme une seule place de stationnement n'est exigible lors de la construction de logements locatifs financés avec un prêt aidé de l'Etat.
13. Il est prévu des parkings en sous-sol pour les logements collectifs.
14. Des parkings visiteurs sont prévus dans le cadre de l'éco-quartier.
15. L'expropriation a déjà eu lieu depuis plusieurs années mais il existe un désaccord sur le prix entre l'ancien exploitant et l'EPA. C'est certainement le juge d'expropriation qui tranchera, dans un délai non connu à ce jour. Le sol n'est pas pollué, l'EPA ayant déjà fait une étude, mais il en fera une nouvelle dans les mois qui viennent.
16. Le quartier sera irrigué par 5 entrées-sorties. 1 depuis et vers la RD 306 en partie Nord, 2 depuis et vers la ZAC de la Plaine du Moulin à Vent à Cesson, 2 depuis et vers la rue de l'Etang à Vert Saint Denis.
17. La circulation depuis les établissements scolaires et les équipements sportifs pour les usagers de la ZAC du Batory se fera par l'utilisation des liaisons douces piétons-cycles.
18. Les stationnements à proximité des équipements seront définis en fonction des besoins de chacun.



PROPOSITIONS

1. Le T-Zen ne nous servira à rien.
Mettre en place des navettes électriques entre le nouveau quartier et le bourg et entre les quartiers de la ville.
2. Implanter une piste cyclable en évitant la rue Dionet et les axes dangereux. Passer par le terrain du cheval par exemple.
3. Augmenter l'amplitude horaire des bus en soirée.
4. S'il n'y a pas d'école de construite, les parents vont circuler par le centre en voiture pour emmener leurs enfants à l'école. Ne faudra-t-il pas redécouper la carte scolaire pour limiter les déplacements des scolaires ?
5. Inciter les habitants à garer leur voiture dans leur garage pour ceux qui en ont et éviter ainsi le stationnement sur les voies.
6. Mettre en place un plan de circulation à l'échelle de la ville, en lien avec Cesson.
7. Implanter un abri sécurisé pour les deux-roues motorisés et non motorisés à la gare de Cesson de chaque côté de la gare.
8. Mettre en place un système pédibus pour les scolaires.

REPONSES

1. L'information sera relayée auprès des autorités chargées de l'organisation des transports collectifs. A Cesson pour la Plaine du Moulin à Vent, la fréquence des bus vers la gare va être augmentée, mesure qui profitera aux prochains habitants de Balory.
2. Cette suggestion sera examinée (voir point 9 ci-dessus).
3. Cette proposition sera portée à la connaissance du SAN 77 responsable de l'organisation des transports sur le territoire de la ville nouvelle.
Selon le STIF, la fréquence des bus depuis la Plaine du Moulin à Vent vers la gare devrait être augmentée à terme.
4. Une étude, commandée par la mairie est actuellement en cours en vue d'étudier les meilleures hypothèses pour la scolarisation et l'organisation des activités périscolaires des enfants. Les différentes hypothèses qui en ressortiront seront soumises à la communauté éducative, dont les parents d'élèves.
5. Des mesures de police pourront être décidées pour limiter le stationnement sur l'espace public.
6. Cette proposition pourrait être mise en place en lien avec la commission « sécurité routière » qui existe sur Vert-Saint-Denis et proposée aux élus de Cesson.
7. Cette proposition sera relayée auprès du SAN 77 qui est actif dans la mise en œuvre de dispositifs privilégiant l'utilisation de modes de déplacement alternatif à la voiture. Récemment, le SAN a délibéré pour solliciter le financement de 80 places d'abri vélo Veligo (label STIF) auprès du STIF pour le parking de la gare de Cesson.
8. Cette proposition a été déjà étudiée par le service de la réussite éducative qui a rencontré des communes ayant mis en place ce dispositif, qui la plupart du temps fonctionne aussi avec un réseau de bénévoles. Elle nécessite aussi pour sa mise en place l'accord des parents d'élèves.

9. Réguler le stationnement à la gare de Cesson/Vert-Saint-Denis. Plusieurs solutions proposées :
- Installer un système de badge (gratuit pour les Cessonnais et Verdyonisiens).
 - Rendre le parking payant avec un tarif préférentiel pour les Cessonnais et les Verdyonisiens.

9. Cette suggestion sera portée la connaissance du SAN 77 en charge de l'exploitation des parcs de stationnement en gare sur le territoire de la ville nouvelle.
- Néanmoins, le STIF (autorité organisatrice de transports de la région île de France) considère que le parking de la gare est amplement suffisant pour couvrir les besoins de la population locale desservie par cette gare. Par ailleurs, s'il fallait le rendre payant pour y faire des aménagements et pour dissuader les gens de Saint-Fargeau-Ponthierry, Seine-Port et autres communes alentours, il deviendrait payant pour tous, dont les habitants de Cesson et Vert-Saint-Denis.

REMARQUES ET QUESTIONNEMENTS SUR D'AUTRESTHEMATIQUES

1. La nouvelle école sera à côté de celle de Cesson. Pourquoi ne pas faire une grande cantine commune ? Pourquoi ne pas s'entendre avec Cesson pour réduire les coûts de l'école ?
2. Pourquoi ne pas avoir prévu une école commune avec Cesson dès le départ ?

REPONSES

1. C'est une proposition qui peut ressortir de l'étude prospective menée actuellement par le cabinet mandaté par la commune. Des rapprochements ont déjà eu lieu entre les deux communes sur ces questions. Il conviendra d'examiner plus précisément cette hypothèse avec Cesson et sa faisabilité.
2. L'école de Cesson a été livrée bien avant que le projet de Balory ne se précise par ailleurs elle a déjà fait l'objet d'une extension cette année.



REMARQUES ET QUESTIONNEMENTS SUR D'AUTRE THEMATIQUES

3. Les stades et les transports vont générer des impôts supplémentaires.
4. A qui vont profiter les équipements sportifs implantés au nord vu leur éloignement ?

REPONSES

3. C'est le syndicat intercommunal des sports (SIS) de Cesson et VSD qui définit la politique sportive. Le stade n'en est qu'au stade d'un emplacement réservé aujourd'hui, le SIS ayant pour projet immédiat la construction d'une maison des sports. Ce projet verra le jour en fonction des besoins et des moyens disponibles.
4. Les équipements sportifs dont la gestion et la construction ont été confiées par les 2 communes au SIS sont destinés à accueillir les adhérents de l'ensemble des clubs sportifs des deux communes (qui représentent aujourd'hui 5 000 licenciés) ainsi que les publics scolaires. Ils profiteront donc à ses publics .

